



Stratégie nationale de recherche et d'innovation

Depuis plusieurs années, **de nombreux rapports critiquent l'absence de définition au niveau national d'une véritable stratégie en matière de recherche et d'innovation**. Encore récemment, le rapport sénatorial de MM. KERGUERIS et SAUNIER insistait sur la nécessité d'identifier à l'échelle du pays nos priorités de recherche en fonction des besoins de la société, des défis scientifiques à relever et des marchés porteurs pour les entreprises.

Chaque organisme de recherche français mène, de son côté, une démarche prospective. Quant à la recherche universitaire, traditionnellement faible dans notre pays, elle est appelée à se structurer à l'avenir autour d'objectifs quadriennaux dans le cadre de la démarche d'autonomie. Mais, quelle que soit la qualité des réflexions issues de la communauté scientifique, celles-ci restent trop morcelées, parfois trop éloignées des grands enjeux socio-économiques et surtout insuffisamment coordonnées. En tout état de cause, ces réflexions n'ont jamais fait l'objet de la rédaction d'un document de synthèse, donnant aux citoyens les lignes directrices d'une stratégie et permettant de hiérarchiser nos priorités.

Il est donc de la responsabilité de l'Etat d'élaborer une vision d'ensemble des défis à relever dans le domaine de la recherche et de l'innovation, afin de définir un certain nombre de priorités, de mettre en cohérence l'action des uns et des autres afin d'optimiser au mieux les financements publics. L'heure n'est plus à la profusion des initiatives et à des démarches non coordonnées. Elle n'est plus à l'opposition stérile entre recherche fondamentale et recherche appliquée, car les progrès de la connaissance peuvent aussi être fondés sur l'expérimentation et l'utilisation et sur les collaborations entre acteurs ; il existe un véritable continuum qui va de la recherche la plus fondamentale à l'innovation, comme l'ont encore montré les travaux du dernier Prix Nobel de physique français, Albert Fert, tout au long de sa carrière. La compétition scientifique et économique se situe en effet à l'échelle mondiale et il faut se donner les moyens de l'affronter avec les bons outils.

Tous les grands pays de recherche et d'innovation comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, ou le Japon, se sont livrés à cet exercice et ont élaboré une stratégie de recherche et d'innovation nationale, à travers un large travail de concertation de plusieurs mois réunissant l'ensemble de la communauté scientifique, les milieux économiques et les porteurs d'enjeux. La France reste dans ce domaine très en retrait, n'ayant pas engagé de démarche aussi ambitieuse.

C'est pourquoi le comité de modernisation des politiques publiques a décidé, lors de sa réunion du 11 juin 2008, **qu'un exercice de définition stratégique des priorités du Gouvernement en matière de recherche et d'innovation serait conduit tous les quatre ans, sous le pilotage du ministre de la recherche,** en associant toutes les parties prenantes : membres de la communauté scientifique, milieux économiques, représentants des porteurs d'enjeux associatifs. **Cette stratégie nationale sera approuvée en conseil des ministres.**

Le HCST, quant à lui, sera réformé, dans sa composition et dans son fonctionnement afin de devenir un collège de conseil en charge de donner son avis et de suivre cette stratégie de recherche.

En accord avec le Président de la République, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose donc de lancer, sous son autorité, **à compter du mois d'octobre, la première édition de cet exercice de définition d'une stratégie** nationale de recherche et d'innovation pour la période 2009-2012.

Dans un mode de large concertation, cette stratégie s'élaborera, si possible de manière consensuelle, au sein de groupes de travail menés en parallèle. Certains sujets ont fait l'objet de récents travaux et analyses. Ils pourront être repris en tout ou partie ; il s'agit en particulier des travaux du comité opérationnel recherche du Grenelle de l'environnement sur le développement durable et l'énergie, des travaux déjà réalisés dans le cadre de la préparation du Plan Alzheimer, du Plan cancer, ou bien encore des recommandations découlant du Livre blanc sur la Défense en ce qui concerne les recherches en matière de sécurité et de défense.

1. Une stratégie pour répondre à un certain nombre de défis

La stratégie nationale de recherche et d'innovation a pour objectif de répondre à quatre familles de défis :

- **les défis sociétaux**, comme les défis posés par le vieillissement de la population, l'alimentation de la planète ou son approvisionnement en eau, avec toutes les conséquences possibles qu'ils emportent en matières de recherche et d'innovation ;
- **les défis de la connaissance**, ceux qui ont pour but de repousser les frontières du savoir, et dans lesquels la France doit s'engager, seule, ou en coopération internationale (e.g. mathématiques, sciences humaines et sociales, sciences du vivant, physique, CERN, ITER , etc) ;
- **les défis liés à la maîtrise de technologies-clés**. Il s'agit là d'identifier les technologies-clés qui permettraient d'accroître l'effort de R&D privée dans notre pays dont dépend à terme le caractère innovant de notre économie (par exemple biotech, nanotech, infotech, technologies propres pour le développement durable)
- **les défis organisationnels** permettant d'optimiser les interactions entre les différents acteurs impliqués dans les domaines de la recherche et de l'innovation. Il apparaît ainsi important de voir comment s'articulent la politique nationale en matière de recherche et d'innovation et les actions mises en place par l'Union européenne et par les régions, ou de travailler à l'organisation des transferts de technologie, ainsi qu'aux liens entre pôles de compétitivité, organismes et universités. Une attention particulière sera aussi portée sur les très grandes infrastructures de recherche en lien avec la feuille de route européenne ESFRI .

Le nombre de défis à relever sera volontairement limité, autour d'une vingtaine, de manière à s'inscrire dans une véritable vision d'ensemble, qui soit plus que l'addition de priorités éparses, et à procéder à des choix.

2. Processus de mise en œuvre

L'élaboration de la stratégie nationale de recherche et d'innovation s'effectuera dans le cadre de différents groupes de travail, disposant d'une méthodologie commune qui confronteront ensuite leurs approches. **Une synthèse sera ensuite réalisée sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

Pour dresser la liste des défis à relever et effectuer un suivi stratégique, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche nommera dans un premier temps un comité de pilotage restreint, composé de grandes personnalités qui pourront ensuite être associées aux groupes de travail thématiques. Chaque ministère apportera sa contribution aux travaux du comité.

§ Mode opératoire

Sur la base des défis et enjeux identifiés en amont par le comité de pilotage, les réflexions seront conduites par des groupes de travail spécifiques. A l'issue de ces travaux, un collège constitué des présidents des groupes thématiques et associé au comité de pilotage, réunis sous l'égide du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, sera chargé de l'assemblage final de la stratégie nationale.

En parallèle, un espace collaboratif sur Internet sera mis à la disposition de la communauté scientifique et du public. Il permettra aussi par exemple aux chercheurs français installés à l'étranger, aux étudiants, et à tous les acteurs socio-économiques, aux associations qui le souhaiteraient, d'être totalement inclus dans le processus de définition de la stratégie. L'objectif est de faire porter le projet par un maximum d'acteurs pour contribuer à ouvrir le milieu de la recherche et enrichir son approche.

§ Compositions des groupes

Les groupes seront composés d'un président de groupe – personnalité reconnue par ses pairs – assisté d'un rapporteur, autour d'un panel d'experts regroupant :

- les chercheurs publics et privés particulièrement reconnus dans leur discipline ;
- les entreprises, particulièrement celles incluses dans des pôles de compétitivité, et les entreprises innovantes ;
- des représentants des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), et autres structures porteuses d'un projet « campus », de manière à préciser la contribution des différents sites à la politique nationale de recherche ;
- les porteurs d'enjeux qui doivent exprimer leurs besoins (associations environnementales, associations de malades, d'usagers, élus locaux, ...)
- des représentants des ministères techniques concernés.

L'objectif est que le document final soit remis six mois après le lancement de l'exercice, c'est-à-dire au mois de mars 2009. La stratégie nationale de recherche et d'innovation pourra alors être soumise pour avis au Haut Conseil de la Science et de la Technologie, qui aura été reconfiguré dans l'intervalle, et présenté au conseil des ministres. Elle sera ensuite déclinée à tous les niveaux d'interaction entre l'Etat et les opérateurs du système français de recherche et d'innovation, comme les contrats d'objectifs des organismes de recherche ou la programmation de l'ANR.

Comme annoncé par le comité de modernisation des politiques publiques, cet exercice aura vocation à être renouvelé en 2012.

Au final, le Gouvernement disposera d'un document-cadre qui donnera une impulsion décisive et des lignes directrices à la priorité gouvernementale affirmée depuis 2007 en faveur de la recherche et de l'innovation. Cette vision stratégique, établie grâce à la confrontation des regards des scientifiques, des entreprises et des citoyens mettra la science au service de la société et d'un développement économique durable.